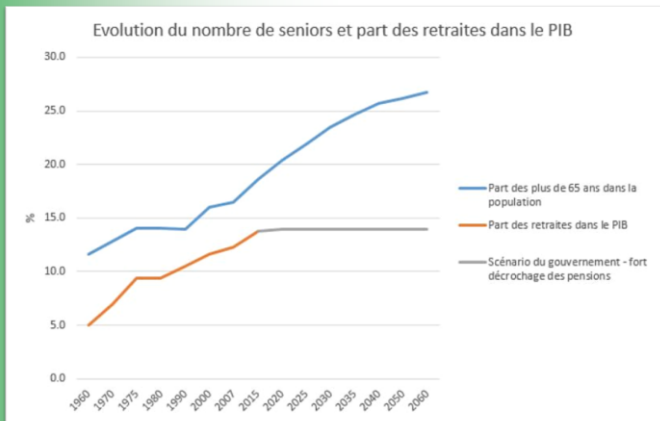


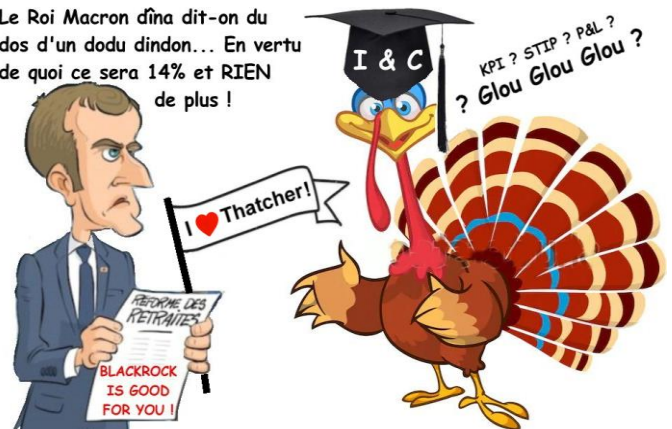
INGENIEURS & CADRES : LES FUTURS DINDONS DE LA FARCE MACRON !

Les cadres se font peu entendre, alors que se débat à l'Assemblée le projet Macron de réforme des retraites. Pourtant, ils feront partie des grands perdants si la réforme aboutit en l'état. La CGT vous explique pourquoi et comment ils seront impactés... sans doute au-delà de ce qu'ils imaginent !

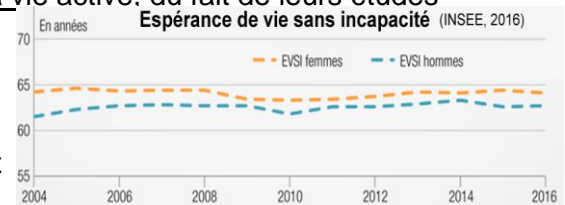
- Comme les autres salariés, les I&C auront à subir la fameuse « règle d'or » d'une réforme qui ne vise qu'à geler les dépenses à 14% max du PIB, dans un contexte où le nombre de retraités (+6 Millions d'ici 2042 !) augmente bien plus vite que le PIB. Dans ces conditions, « assurer l'équilibre » est l'euphémisme choisi pour éviter de dire clairement « **baissier les pensions, utilisées comme variable d'ajustement** ».. C'est tellement simple que même un cadre peut le comprendre !



Le Roi Macron d'ina dit-on du dos d'un dodu dindon... En vertu de quoi ce sera 14% et RIEN de plus !



- Ils seront également pénalisés par leur démarrage tardif dans la vie active, du fait de leurs études longues. D'après les données de base du rapport Delevoye (taux de cotisation 25.31%, rendement de cotisation 5.5%, âge taux plein 64 ans) il faudrait cotiser 43 ans, soit un départ à 66 ans pour un bac+5, pour obtenir une pension équivalente à 60% de son salaire... l'espérance de vie en bonne santé n'est que de 63 à 64 ans, d'après l'INSEE en 2016 !



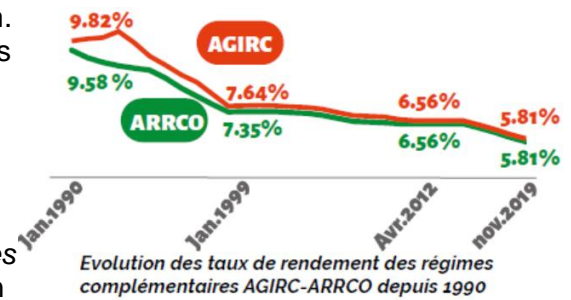
- Contrairement aux dires du gouvernement, chaque € de rémunération n'ouvrira pas de droits : un seuil horaire minimal sera imposé, et aucun point ne pourra être acquis au-delà de 120000€ annuels. La réforme vise à contraindre les 10% de cadres sup' à se tourner davantage vers la capitalisation (produits bancaires ou assurantiels ne garantissant même pas la restitution de l'épargne constituée), détournant vers le privé les cotisations correspondantes (au détriment des autres assurés).

- Les cadres ne sont pas à l'abri d'accidents de carrière (maladie, maternité, chômage voire burn-out !)

- Dans ces situations, l'attribution de points relèverait de « prestations solidaires » financées par l'impôt, ce qui implique leur versement sous conditions de ressources, excluant de fait de nombreux cadres
- Exit les 25 meilleures années → les années blanches ne seront plus neutralisées (en particulier pour les mères de famille, bénéficiant d'une bonification insuffisante) et pour les moins chanceux les fins de carrière difficiles dégraderont fortement leur pension de retraite.



- Les I&C subiront eux aussi la baisse de la valeur de service du point, année après année. Le régime Agirc-Arrco, créé à la demande des syndicats (CGT en tête) et cité comme exemple de « *bonne gestion* » en est l'illustration. Sous la pression du Medef, le rendement¹ des complémentaires n'a cessé de décroître depuis 30 ans², le Conseil d'Orientation des Retraites notant même qu'« *un cotisant Arrco en 2018 acquiert pratiquement deux fois moins de droits qu'il n'en recevait en 1973 avec le même € cotisé* ». Dans ce contexte, et compte tenu de la « règle d'or », qui peut encore croire le gouvernement quand il promet qu'« *aucune baisse des retraites ne sera permise* » ? Gouvernement qui, dans l'article 11 de son projet de loi, pérennise l'indexation des pensions sur l'inflation (au lieu des salaires moyens), aggravant depuis des années l'écart de pouvoir d'achat entre actifs et retraités.



1 rendement (=Valeur de service au 1 nov (N-1) / [Valeur d'achat (N) x taux d'appell])

2 en indexant la valeur de service du point sur l'évolution des prix, et le coût d'achat du point sur l'évolution moyenne des salaires, indicateurs INSEE

- Au 1er décembre 2020, la fusion de l'ensemble des caisses de retraite (AGIRC-ARRCO comprises) dans la nouvelle Caisse Nationale de Retraite Universelle scellera la fin du paritarisme. Exit les accords négociés entre patronat et représentants des salariés ! Régi par des règles fixées par la loi, le système « universel » sera étatisé et centralisé, les cotisants n'ayant plus voix au chapitre.
- Plus que jamais, les cadres seront menacés par les ruptures technologiques, le jeunisme et la précarisation. 50% des salariés sont aujourd'hui sans emploi au moment de partir en retraite, mais combien ont choisi cette situation ? Nous voyons avec les GPEC en cours combien notre entreprise florissante est réticente à nous faire travailler jusqu'à 64, 67ans ou plus : Schneider préfère envoyer ses seniors à Pôle Emploi plutôt que de les former au "digital". Pensez-vous sérieusement que cela va changer, et que vous allez pouvoir rester autant que de besoin ? Pour beaucoup d'I&C en bout de course, ce sera la double peine : direction l'Unedic, avec non seulement moins de points accumulés mais surtout des conditions de chômage de plus en plus dégradées (durée limitée, baisse rapide des allocations, et sans doute bientôt obligation à prendre un poste éloigné ou non conforme aux qualifications). Car c'est bien l'ensemble de la protection sociale qui « *coûte cher* » et dont il faut « *assurer l'équilibre* ». **La réforme des retraites n'est qu'une facette de la social-Macronie, et la récente réforme de l'Unedic (allocation réduite de 30% dès le 7^{ème} mois pour les cadres) en appellera de nouvelles : de gré ou de force, nous viv(r)ons dans un monde... MODERNE !**

Age de départ reculé, pensions réduites, individualisation forcenée : les cadres ayant tout à craindre de la réforme, pas étonnant qu'ils soient totalement absents des « cas types de salariés nés dans les années 1980 » cités dans le rapport Delevoye ! Ni que la CFE-CGC défile dans les rues aux côtés de la CGT. Les I&C sortiront grands perdants de la réforme Macron. Qui n'est hélas qu'une étape d'un projet de « modernisation » de la France visant à raboter TOUTE notre protection sociale. Des réformes violentes sont appelées à se succéder, chacune encourageant la suivante. A moins que, ne partageant pas cette vision du progrès, vous vous mobilisiez vous aussi pour mettre un frein à cette escalade néfaste pour tous... actionnaires Blackrock ou CAC40 exceptés !

« Sans les y forcer, nous devons inciter les Français à travailler plus longtemps » - Edouard Philippe 11déc2019 devant le CESE

« La retraite à points permet une chose qu'aucun homme politique n'avouera : baisser chaque année la valeur du point, donc les pensions » - Candidat Fillon, 2016 devant le MEDEF

« Pourquoi réformer au pas de charge un système qui est encore à l'équilibre ? Où est l'urgence ? Pourquoi ne puis-je même pas accéder à un simulateur ? Que cela cache-t-il ? » - X, salarié

« Dès 2022, l'État prendra le pouvoir dans ces caisses au détriment des partenaires sociaux ou organisations professionnelles » - H.Sterdyniak, économiste inquiet, 2019

« ... vise à lisser "à bas bruit politique" la baisse du rendement du point, c'est-à-dire le montant de pension acquis pour chaque € de cotisation » - B.Fragonnar, ex- Cour des Comptes et directeur de la CNAM, 2012

« BRAVO, BIS, ENCOOOORE, MERCI ! » - Le MEDEF (discrètement, car il faut savoir rester mesuré dans la victoire)

Travailler plus longtemps, plus précaire, pour gagner moins : voilà la retraite Macron version cadres, femmes ou hommes !

Pour obtenir d'autres choix, la CGT vous invite à 2h de grève minimum pour manifester jeudi 20 février, départ 10h en gare de Grenoble.

www.cgt-schneider.fr

contact@grenoble.cgt-schneider.fr

Informez-vous ! ➔ <https://reformedesretraites.fr/decryptage-pjl/> <https://www.osonscomprendre.com>

www.cgt-schneider.fr

